

MAIRIE DE RUFFEC
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de
L'ARTICLE L 2122 -22
Du Code Général des Collectivités Territoriales

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RUFFEC - TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE REHABILITATION OU DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DES EAUX PUVIALES (TRAVAUX DE REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : SECTEUR TALUJEAU, SECTEUR LECLERC ET CREATION D'UNE FILIERE TEMPS DE PLUIE)

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1°, 4°,

Vu la délibération n°2023_05_04 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 22 mai 2023 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec,

Vu l'avis de la commission des Marchés A Procédures Adaptées (MAPA) du 20 juin 2023,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Ruffec avec travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,

Vu l'arrêté n°045_ASST_2023 du 10 juillet 2023 approuvant la notification du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à la société Hydraulique Environnement Centre Atlantique SARL -23 rue de Paris – 16000 ANGOULEME,

Vu le BP 2024 de l'assainissement,

Considérant la nécessité d'ajuster le montant du marché de maîtrise d'œuvre pour passer de la rémunération provisoire à la définitive,

ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales à la **société Hydraulique Environnement Centre Atlantique SARL -23 rue de Paris – 16000 ANGOULEME pour un montant de 121 743.98 € HT.**

ARTICLE 2 : Approuve la signature de l'avenant n°1, pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Ruffec, le lundi 22 mars 2024

Le Maire,

Thierry BASTIER



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Commune de Ruffec
Représenté par Monsieur le Maire
Mairie, Place d'Armes, 16700 RUFFEC
Téléphone : 05.45.31.01.75
Courriel : secretariat.maire@mairie-ruffec16.fr

B - Identification du titulaire du marché public

Hydraulique Environnement Centre Atlantique SARL
23 rue de Paris – 16000 ANGOULEME
Téléphone : 05 45 68 51 00
Adresse électronique : heca@heca.fr
N° d'identification SIRET : 431 412 790 00039
Code APE : 7112B
N° d'inscription au registre du commerce : Angoulême - 431 412 790

C - Objet du marché public

Objet du marché public :
Assainissement collectif – Marché de maîtrise d'œuvre
Travaux de réhabilitation du système d'assainissement : Secteur Talujeau, secteur Leclerc et création d'une filière temps de pluie

Date de la notification du marché public : 12 juillet 2023

Durée d'exécution du marché public :

Phases	Délai proposé	Délai plafond
AVP (y compris missions complémentaires)	12 semaines	16 semaines
PRO	4.5 semaines	6 semaines
DCE	2.5 semaines	4 semaines
DOE	2 semaines	4 semaines
TOTAL	21 semaines	30 semaines

Montant initial du marché public :

ELEMENT DE MISSION	MONTANT EN EURO
AVP (y compris missions complémentaires)	18 890,00
Réglementaire	5 770,00
PRO	12 720,00
ACT	4 840,00
VISA	2 230,00
DET	35 990,00
AOR	2 658,47
TOTAL	83 098.47

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

- Taux de la TVA : 20% ;
- Montant HT : 83 098.47 € ;
- Montant TTC : 99 718.16 €.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant intègre les modifications suivantes au contrat :

- Modifications du programme entraînant une hausse du montant des travaux
- Prestations complémentaires demandées

Le programme d'opération est établi sur la base des recommandations de l'étude diagnostique du système d'assainissement de Ruffec - 2019. Les travaux réalisés par la collectivité et les nouvelles données collectées a posteriori de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre ont permis d'identifier les éléments ci-dessous non prévisibles lors de la rédaction du programme d'opération :

- Collecte de nouvelles données de débits d'eaux usées sur le réseau ayant nécessité la modélisation du système conduisant à la nécessité d'augmenter les dimensions des ouvrages dans la rue de l'Abreuvoir et de la filière temps de pluie ;
- Terrassements effectués en juillet 2023, dans le secteur de l'Abreuvoir, ont mis en évidence l'impossibilité technique de mettre en place les ouvrages prévus au programme d'opération ;
- Dégradation des réseaux dans la rue Gambetta et route de Pérideau rendant une réhabilitation complète nécessaire.

Nature du document concerné
et numéro de l'article modifié :

Programme d'opération
ARTICLE 8.1.2 RUE DE PLAISANCE
/ CHEMIN DE TALUJEAU /
CHEMIN DE TIVOLI

Le programme d'opération confié au maître d'œuvre est modifié comme suit

Programme d'opération		Nature de la modification apportée				
Chemin de Talujeau / Chemin de Tivoli						
Descriptif selon programme d'opération	Quantité	Unité	Descriptif des modifications	Evolution des quantités	Unité	Commentaire
Réseau de collecte entre DO1 et PR Plaisance - DN 600 mm	200	ml	Augmentation du linéaire, remplacement du DN 600 mm par ovoïde 650 *1200 mm	10	ml	Nécessaire suite aux évolutions des débits traités
PR Plaisance avec TP vers le Lien	1	Fft	Abandon du PR au profit d'une modification du bassin d'orage et mise en place d'un groupe électrogène au bassin d'orage	1	Fft	Nécessaire suite aux évolutions des débits traités et à l'optimisation technique
Conduite de refoulement entre PR Plaisance et STEU	850	ml	Augmentation du linéaire et diamètre	415	ml	Nécessaire suite aux évolutions des débits traités et à l'optimisation technique
Forage dirigé sous le Lien	1	Fft	Réhabilitation réseau sous le Lien	1	Fft	Nécessaire suite à l'impossibilité technique identifiée lors des travaux précédents de juillet 2023
Passage sous le Lien	1	Fft	Passage dans le pont	1	Fft	
Réseau de collecte des eaux usées Rue Tivoli - DN 200 mm	250	ml	Augmentation du linéaire et diamètre	35	ml	Nécessaire suite aux évolutions des débits traités
Reprise de branchements	16	U	Ajustement du nombre de branchements	1	U	

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Nature du document concerné
et numéro de l'article modifié :

Programme d'opération
Article 8.1.3 CREATION D'UNE
FILIERE TEMPS DE PLUIE

Le programme d'opération confié au maître d'œuvre est modifié comme suit

Programme d'opération		Nature de la modification apportée				
		Filière temps de pluie				
Descriptif selon programme d'opération	Quantité	Unité	Descriptif des modifications	Evolution des quantités	Unité	Commentaire
Création d'une filière temps de pluie type plantés de roseaux 1500 à 1900 m ³	1	Fft	Augmentation de la filière temps de pluie à 2 200 m	1	Fft	Nécessaire suite aux évolutions des débits traités
			Création d'un rejet STEP - DN 400 mm	200	ml	Nécessaire suite aux évolutions des débits traités

Nature du document concerné
et numéro de l'article modifié :

Programme d'opération
Article 8.1.4 MISE EN SEPARATIF
DU BASSIN VERSANT LECLERC

Le programme d'opération confié au maître d'œuvre est modifié comme suit

Programme d'opération		Nature de la modification apportée				
		Mise en séparatif réseau Leclerc				
Descriptif selon programme d'opération	Quantité	Unité	Descriptif des modifications	Evolution des quantités	Unité	Commentaire
Réseau de collecte des eaux usées - DN 200 mm	1030	ml	Augmentation du linéaire de réseau	35	ml	Modification tracé et présence d'amiante
Reprise de branchements	75	U	Ajustement du nombre de branchements	-7	U	
PR Meuniers	1	Fft	Suppression du PR Meuniers /	-1	Fft	Etude topographique favorable
Conduite de refoulement chemin des Meuniers - DN 60 mm	250	ml	Suppression du PR Meuniers / Topographie favorable	-250	ml	Etude topographique favorable

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié

Programme d'opération
Article 8.1.5 RUE GAMBETTA ET
ROUTE PERIDEAU

Le programme d'opération confié au maître d'œuvre est modifié comme suit

Programme d'opération		Nature de la modification apportée		
Rue Gambetta / Route de Pérideau : Travaux ponctuels				
Descriptif selon programme d'opération	Quantité	Unité	Descriptif des modifications	Evolution des quantités
Rue Gambetta				
Chemisage partiel Ø200 mm	9	ml	Chemisage complet	201
Route de Pérideau				
Chemisage partiel Ø200 mm	9	ml	Chemisage complet	171
				Suspicion de dégradation complète du réseau
				Suspicion de dégradation complète du réseau

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié

Programme d'opération
Prestations complémentaires demandées

Le maître d'ouvrage demande au maître d'œuvre d'intégrer les modifications suivantes

Descriptif des modifications	Quantité	Unité	Commentaire
Chemin de Talujeau / Chemin de Tivoli			
Création d'un réseau d'eaux pluviales DN 300 mm	40	ml	Demande complémentaire de la collectivité
Création d'un réseau d'eaux pluviales DN 400 mm	15	ml	Demande complémentaire de la collectivité
Création d'un réseau d'eaux pluviales DN 500 mm	115	ml	Demande complémentaire de la collectivité
Mise en séparatif réseau Leclerc			
Création d'un réseau d'eaux pluviales caniveau	50	ml	Demande complémentaire de la collectivité
Création d'un réseau d'eaux pluviales DN 300 mm	20	ml	Demande complémentaire de la collectivité

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

<p>Nature du document concerné et numéro de l'article modifié</p> <p>Acte d'engagement</p> <p>2 - CALCUL DE LA REMUNERATION DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'OFFRE DE BASE</p> <p>4.4.1 – FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION</p>	<p>Forfait provisoire de rémunération H.T. : 83 098,47 € H.T.</p> <p>Coût prévisionnel des travaux hors taxe : 1 665 300 € HT</p> <p>Impact des modifications du programme : A l'issue de l'avant-projet, le Maître d'Ouvrage a validé le contenu des travaux présentés portant le coût estimatif des travaux à 2 496 873,25 € HT € HT.</p> <p>Conformément à l'article 4.4.1 de l'acte d'engagement, il convient d'ajuster le montant pour passer de la rémunération provisoire à la définitive, les parties conviennent de modifier le marché conformément à l'article R.2194-1 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique en appliquant la clause de réexamen suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le montant définitif de la rémunération des éléments de mission postérieurs à l'AVP est négocié en fonction de leur durée estimée et de leur complexité, induites par le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre ainsi que des modifications de programmes décidées par le maître d'ouvrage. La négociation s'effectue sur la base de la décomposition du prix forfaitaire comprenant les taux journaliers et le nombre de jours par catégories de personnel affecté à la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre. Ce montant prend en compte l'éventuel surcoût de l'assurance du maître d'œuvre lié à l'augmentation du coût des travaux. ■ Le montant de la rémunération des éléments de mission antérieurs à l'engagement du maître d'œuvre est définitif <p>L'ajustement du forfait de maîtrise d'œuvre qui devient définitif est le suivant :</p> <p>Forfait définitif de rémunération lié aux missions de maîtrise d'œuvre : 121 743.98 € HT</p>
---	---

Nature du document concerné
et numéro de l'article modifié

Décomposition prévisionnelle du
temps par catégorie
d'intervenant

La nouvelle décomposition prévisionnelle du temps par catégorie d'intervenant est la suivante :

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	Directeur d'agence		Experts		Chargé de projet		Ingénieur d'études		Technicien		Dessinateur/Projeteur		Assistant administratif		Frais divers		Coût par élément de mission en € HT
	Coût journalier 600€ HT/jour		Coût journalier 600€ HT/jour		Coût journalier 570 € HT/jour		Coût journalier 570 € HT/jour		Coût journalier 450 € HT/jour		Coût journalier 380 € HT/jour		Coût en € HT				
AVP*	0	0	0	0	8	14	18	18	18	18	1	1	82,79	27 942,79			
Etude réglementaire	0	0	0	0	1	9	2	1	1	2	0	0	31,27	6 941,27			
PRO	0	0	0	0	6	8	12	13	4	1	1	1	301,78	19 071,78			
ACT	0	0	0	0	0	4	1	4	4	1	1	1	0	4 840,00			
VISA	0	0	0	0	0	2	2	2	2	0	0,5	0	0	2 230,00			
DET	0	0	0	0	10	15	14	75	2	14	10	10	372,16	57 492,16			
AOR	0	0	0	0	1	2	0,5	2	2	0,5	1	1	45,98	3 225,98			
TOTAL DE JOURS																	
FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION														121 743,98			

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Le montant de l'avenant est donc de :

- Taux de la TVA : 20% ;
- Montant HT : 38 645.51 € ;
- Montant TTC : 46 374.61 €.
- % d'écart introduit par l'avenant : 46.5 %

Nouveau montant du marché public :


- Taux de la TVA : 20% ;
- Montant HT : 121 743.98 € ;
- Montant TTC : 146 092.78 €.

La nouvelle répartition est la suivante :

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre	Coût par élément de mission avant avenant	Coût par élément de mission après avenant
AVP	18 890,00	27 942,79
Etude réglementaire	5 770,00	6 941,27
PRO	12 720,00	19 071,78
ACT	4 840,00	4 840,00
VISA	2 230,00	2 230,00
DET	35 990,00	57 492,16
AOR	2 658,47	3 225,98
Montant de Maîtrise d'œuvre	83 098,47	121 743,98

E - Signature du titulaire du marché public

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20240402-019_ASST_24-CC
Date de télétransmission : 02/04/2024
Date de réception préfecture : 02/04/2024

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Olivier Pegurri, PDG de la SA Hydraulique Environnement	Angoulême, le 08/03/2024	 HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT Centre Atlantique (HE-CA) Ingénieurs-Conseils 23, rue de Paris 16000 ANGOULEME Tél: 05 45 68 51 00 - Fax : 05 45 68 49 92

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Ruffec, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A Angoulême, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)